

La lettre de la circonscription de TOUL



Numéro 2 du 11 octobre 2022

Sommaire :

1. *Commémoration de l'assassinat de Samuel PATY*
2. *Enseignement des langues vivantes à l'école – Entretiens Langues vivantes*
3. *Changement numéro d'astreinte bus / Piscine OVIVE*
4. *PPMS – Annuaire de crise*
5. *Stage d'agrément pour intervenants bénévoles en natation*
6. *Classe de découverte*
7. *Punitions*
8. *Covid – Attestation pour la délivrance des autotests en pharmacie*
9. *Formation Programmation, robotique - Canopé 54*
10. *Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE)*
11. *Résidence d'auteur à l'Ecole : Appel à candidature*
12. *Maison pour la Science – Collège Croix de Metz de TOUL / Centre de Ressources*
13. *Opération « Parlement des Enfants »*

1. Commémoration de l'assassinat de Samuel PATY

Vous trouverez en [PJ1](#) une note de Monsieur Pap Ndiaye, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, relative à la commémoration de l'assassinat du professeur Samuel Paty le vendredi 14 ou le lundi 17 octobre 2022.

2. Enseignement des langues vivantes à l'école - Entretiens Langues vivantes

Des entretiens en anglais ou en allemand auront lieu les MERCREDIS 23 ou 30 NOVEMBRE pour les enseignants souhaitant la validation d'une habilitation de niveau B2 ou C1 et qui ne disposent pas déjà d'un diplôme de langue attestant du niveau atteint (L'enregistrement du diplôme ou de l'habilitation validée est vérifiable sur I-prof).

ATTENTION : Les entretiens en langue étrangère sont dissociés des opérations du mouvement des enseignants. Organisés en novembre, ils constitueront l'**unique** campagne de validation du niveau de langue pour l'année scolaire 2022-2023.

Les enseignants candidats à ces entretiens doivent se signaler par mail au secrétariat de l'IEN pour le **MARDI 18 OCTOBRE**. Les convocations individuelles seront adressées aux enseignants par voie hiérarchique au retour des vacances d'automne.

Lors des opérations du mouvement (postes à profil ou mouvement informatisé), seuls les enseignants disposant d'un diplôme ou d'une habilitation langue (enregistrés sur i-prof) pourront candidater pour les postes à profil d'immersion (anglais ou allemand) ou à un poste fléché allemand

Par ailleurs, pour accéder aux postes à profil d'immersion, un entretien complémentaire (en français) centré sur la pédagogie des langues vivantes est nécessaire.

3. Changement numéro d'astreinte bus / Piscine OVIVE

Vous trouverez en [PJ2](#) le document concernant la communication Ecole/Transporteur/Piscine mis à jour.

4. PPMS

Vous trouverez en [PJ3](#) l'annuaire de crise à insérer à votre PPMS. Par ailleurs, nous vous demandons de bien vouloir envoyer vos PPMS mis à jour pour le jeudi 20 octobre 2022.

5. Stages d'agrément pour les intervenants bénévoles en natation

Ils auront lieu les 1^{er} et 9 décembre 2022.

Vous trouverez en [PJ4](#) le tableau à compléter et en [PJ5](#) l'infographie pour les parents avec toutes les informations.

Pour rappel :

Le taux d'encadrement obligatoire est de :

- 1 enseignant et 2 adultes agréés (MNS+1 adulte bénévole agréé) par classe en élémentaire si l'effectif dépasse 30 élèves. Sinon, 1 enseignant et 1 adulte agréé (MNS) suffisent
- 1 enseignant et 2 adultes agréés (MNS+1 adulte bénévole agréé) en maternelle si l'effectif de la classe dépasse 20 élèves. Sinon, 1 enseignant et 1 adulte agréé (MNS) suffisent.

Une classe de GS / CP devra respecter le taux d'encadrement de la maternelle.

Les parents qui s'inscrivent au stage doivent obligatoirement faire les deux journées de stage sinon leur agrément n'est pas validé par les services de l'inspection académique.

6. Classe de découverte

La législation concernant les sorties avec nuitée demeurant identique à celle de l'an dernier, il n'y a pas nécessité d'actualiser les différentes annexes qui composent le dossier de demande. Aussi, la "version 2021" qui se trouve sur l'interface directeurs est toujours d'actualité.

7. Punitives

Suite à une recrudescence de remontée de parents qui s'inquiètent pour leurs enfants privés de récréation, je vous rappelle le Règlement type des écoles maternelles et élémentaires du département de Meurthe-et-Moselle : *Un élève ne peut être privé de la totalité de la récréation à titre de punition. Les manquements au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.*

8. Covid - Autotests

Vous trouverez en [PJ6](#), l'attestation professionnelle, délivrance d'autotests en officine pharmaceutique à destination des professeurs des écoles et en [PJ7](#), l'attestation professionnelle, délivrance d'autotests en officine pharmaceutique à destination des autres personnels de l'école (AESH).

9. Formation Programmation, robotique - Canopé 54

Vous trouverez ci-dessous un lien vers une proposition de formation de Canopé sur le thème de la programmation numérique :

<https://www.reseau-canope.fr/service/programmation-robotique-et-ingenierie.html>

Cette formation se veut une animation conviviale pour s'initier à la robotique, donc à destination des enseignants débutants sur cette thématique. Elle aura lieu le Mardi 25 octobre, pendant les vacances, elle concerne donc les enseignants qui seraient volontaires, qui pourront s'inscrire en ligne via le lien.

10. Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE)

Dans le cadre des E.I.L.E., les cours de Mr Ozgür KAYGI Le professeur de langue TURQUE ont repris le mardi 4 octobre 2022 à l'école Pierre et Marie Curie comme suit :

- CM1/CM2 : mardi de 16 H30 à 18H 00.
- CE1 : mercredi de 9 H 00 à 10 H 30.
- CE2 : mercredi de 10 H 45 à 12 H 15.

Il n'y a pas de cours en langue ARABE en l'absence de professeur à ce jour.

11. Résidence d'auteur à l'Ecole : Appel à candidature

Dans le prolongement de l'année de la lecture grande cause nationale, le ministère et le CNL reconduisent le dispositif des résidences d'auteurs à l'Ecole : 150 résidences d'auteurs vont être mises en place dans les écoles et les établissements scolaires.

Vous trouverez l'information diffusée sur PARTAGE en suivant ce lien : https://partage.ac-nancy-metz.fr/jcms/prod2_4581947/fr/daac-culture/-/residence-d-auteur-a-l-ecole-appel-a-candidature

En voici les points essentiels :

- 150 résidences financées par le CNL : l'auteur rencontre les élèves sur 6 demi-journées
- Cible : Ecole, collège, lycée.
- Les éventuels frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge de l'établissement - par précaution, prévoir 300 euros.
- Seront choisis en priorité les écoles et établissements :
 - Situés en zone rurale, REP, REP +
 - Qui auront déjà pris contact avec un auteur. L'auteur devra candidater de son côté auprès du CNL

Dates à retenir :

- 10 novembre : clôture de l'appel à candidature
- 21 novembre : classement par les DAAC des candidatures de leur académie
- 28 novembre : comité de sélection DGESCO-CNL

Vous trouverez en **PJ8** un bilan des résidences de l'an passé du point de vue des auteurs, où vous pourrez trouver des mots clés pour communiquer. A retenir :

- Grand enthousiasme des auteurs, conscience de participer au développement du goût de la lecture chez les élèves
- Point noir : la moitié des auteurs n'a pas été remboursée de ses frais de déplacement et de restauration, pourtant contractuellement à la charge des écoles et établissements. Il n'y a pas eu de frais d'hébergement.

12. Maison pour la Science – Collège Croix de Metz – Centre de ressources (PJ9)

La Maison pour la Science en Lorraine a choisi le collège Croix de Metz de Toul pour en faire un centre ressources !

Du matériel scientifique est dès à présent à votre disposition pour manipuler avec vos élèves.

Les prêts sont d'une durée de 3 à 6 semaines.

La liste du matériel et l'état des réservations est consultable en ligne ici

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1mHksiTKNj1sreaGs6EYMFb2Cw_kHA-zD/edit?usp=sharing&ouid=103224254174999510782&rtprof=true&sd=true

Des photos illustrent le matériel pour mieux imaginer vos séances : il vous suffit de cliquer sur ce qui vous intéresse pour le visualiser.

Si vous le souhaitez, 2 salles qui communiquent (25 places – 10 places) sont également à disposition pour vos séances, le jeudi après-midi, le vendredi matin

Pour réserver ou pour toute question il vous suffit de d'envoyer un mail à Monsieur Jean-François ANTOINE, Enseignant en SVT au collège Croix de Metz de TOUL : Jean-francois-M.antoine@ac-nancy-metz.fr

Une fois la réservation effectuée, le matériel est à retirer puis à rendre au Collège de la Croix de Metz à Toul

Les retraits et les restitutions se feront lundi sur le temps de midi, lundi entre 16h30 et 17h ou mercredi matin.

La maison pour la Science met également à disposition des fiches pédagogiques montrant comment utiliser le matériel pendant vos séances :

https://drive.google.com/file/d/1Z6xsJbFWoVgzpCzzD00rb_inE42ggcE/view?usp=sharing

13. Opération « Parlement des enfants »

Les dossiers de candidature (**PJ10**) doivent parvenir au service de la DSDEN pour le lundi 14 novembre 2022 dernier délai.

A titre informatif, toutes les classes de CM2 des écoles publiques et privées peuvent se porter candidates, y compris les classes à plusieurs niveaux comportant un CM2. Il est prévu la participation de deux classes de CM2 par circonscription électorale soit 12 classes pour la Meurthe et Moselle. Si aucune classe ne s'est portée candidate dans une circonscription électorale, il m'appartiendra d'en désigner une.

Toutes les informations relatives au " Parlement des Enfants année 2022-2023" sont accessibles sur EDUSCOL et l'interface Directeurs.